

**POUR INFORMATION**

DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport sur l'état d'avancement
du réexamen de la structure extérieure**

1. Le présent rapport vise à donner au Conseil d'administration un bref aperçu des démarches entreprises par le Bureau dans le cadre du réexamen de la structure extérieure de l'OIT. Le document est organisé comme suit: un bref rappel des faits; un état de la situation concernant la collecte d'informations et de données effectuée par le Bureau d'avril à septembre 2007; des informations sur les consultations organisées dans les régions et les pays et avec le Conseil d'administration par trois consultants du BIT; sous réserve de l'avis de la commission, projet de calendrier allant jusqu'à mars 2008 et soumission des recommandations du Directeur général en ce qui concerne la structure extérieure de l'OIT.
2. En novembre 2006, le Conseil d'administration a examiné une stratégie d'amélioration continue de la gestion axée sur les résultats au BIT¹. Des propositions visant à réexaminer la structure extérieure de l'OIT ont été faites dans le document soumis à cette occasion. Dans son introduction au discours prononcé le 9 novembre 2006 devant la commission, le Directeur général a déclaré que «la question fondamentale à laquelle nous devons répondre à l'issue d'un tel examen est de savoir quelle est la meilleure façon de fournir efficacement des services de haute qualité aux mandants dans les pays et dans les régions. Pour ce faire, nous devons passer en revue notre organisation et nos méthodes de travail – aux plans technique et administratif – dans les bureaux extérieurs et au siège ainsi qu'au Centre de Turin, en nous plaçant dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies².»
3. Le Conseil d'administration a souscrit au réexamen de la structure extérieure de l'OIT et a demandé, en novembre 2006, d'en définir un mandat précis. En mars 2007, le Conseil d'administration a approuvé le mandat en question³, dans lequel il est précisé que «l'objectif du réexamen, qui devra être effectué avec l'esprit ouvert et de façon globale et stratégique, est d'identifier des options et de formuler des recommandations en vue de modalités de fonctionnement efficaces et efficientes des bureaux extérieurs et du siège (y compris en ce qui concerne le Centre international de formation de l'OIT, Turin), de manière à faciliter la prestation de services aux mandants et la réalisation de l'Agenda du

¹ Document GB.297/PFA/1/1.

² Document GB.297/11/1(Rev.).

³ Document GB.298/PFA/6(Rev.).

travail décent dans les régions et les pays» (paragr. 3). Le mandat définit la portée de l'examen, ainsi que les tâches spécifiques, le calendrier proposé et les modalités de mise en œuvre.

4. Conformément au calendrier défini dans le mandat, le Bureau a regroupé des informations et des données sur la structure extérieure de l'OIT. Des tableaux ont été établis en ce qui concerne les trois aspects suivants:
 - i) répartition des bureaux et autres représentations de l'OIT dans les régions et les pays;
 - ii) répartition du personnel de l'OIT (par régions et pays, et par type de contrat);
 - iii) flux financiers par bureau, pays et région.

On trouvera en annexe une sélection de tableaux constitués par le Bureau à titre d'information de la commission. Le traitement et l'analyse des données recueillies sont toujours en cours. Une analyse complète de ces données sera fournie à la commission en mars 2008.

5. Il est question, dans le cadre du mandat, de mener des «entretiens structurés avec les mandants de pays déterminés dans les cinq régions de l'OIT, les membres du Conseil d'administration, les institutions partenaires, notamment l'ONU, les donateurs qui soutiennent le programme de l'OIT et le personnel du BIT»⁴. A cette fin, le BIT a fait appel aux services de trois consultants externes: M. Friedrich Buttler (ancien directeur régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale, ayant occupé cette fonction jusqu'au 30 juin 2007); M. Ng Boo (ancien directeur régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, ayant occupé cette fonction jusqu'au 30 juin 2007); M. Rajeev Pillay, consultant indépendant, notamment doté d'une expérience de travail avec l'ONU et le PNUD, spécialiste des questions de changements économiques et institutionnels de la réforme de la gestion. Ensemble, les consultants couvrent une vaste palette de compétences et de connaissances, et possèdent une indépendance de jugement, qui est essentielle pour ce réexamen.
6. Les trois consultants effectueront une série de consultations et d'entretiens structurés dans certains pays de diverses régions au cours des mois d'octobre et de novembre 2007. Les cinq régions de l'OIT seront concernées. La liste exacte des pays où se rendront les experts n'était pas encore arrêtée au moment de la rédaction du présent document.
7. Les trois consultants de l'OIT tiendront des consultations informelles avec des groupes (groupes d'employeurs, groupes de travailleurs et groupes gouvernementaux régionaux) et des membres du Conseil d'administration au cours de la semaine du 5 novembre 2007 à Genève. Des consultations ont également lieu avec le personnel du BIT en poste dans les bureaux extérieurs et au siège ainsi qu'avec le Syndicat du personnel. Plusieurs vidéoconférences ont été et seront organisées avec les bureaux extérieurs.
8. A la suite de ces consultations, les consultants établiront un rapport à soumettre au Directeur général au début du mois de décembre 2007. Ce rapport servira de base aux recommandations du Directeur général à la session du Conseil d'administration de mars 2008.
9. La BIT s'intéresse également à l'expérience acquise par d'autres institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies qui ont récemment mené des exercices de

⁴ *Ibid.*

restructuration, notamment de leurs bureaux extérieurs, en vue d'en tirer d'éventuels enseignements.

10. Un certain nombre de considérations de base présideront au réexamen de la structure extérieure de l'OIT. L'Agenda du travail décent et ses quatre composantes sont le fondement des activités de l'Organisation. C'est par le biais des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) que les mandants bénéficient des activités de coopération de l'OIT. L'étendue et la durée des programmes par pays sont variables. La contribution de l'OIT aux programmes par pays de l'ONU s'appuie sur les PPTD. L'OIT est chargée de fournir des services consultatifs aux mandants dans les régions, les sous-régions et les pays; de mettre à disposition les connaissances et l'analyse des questions d'actualité qui relèvent de son mandat; et d'appuyer, après en avoir évalué la faisabilité, les différentes lignes de conduite, par le biais des programmes de coopération technique. Il est particulièrement important de renforcer les réseaux de connaissances à l'appui du travail décent, notamment par le biais des institutions nationales et régionales. Le rapport entre les activités de conseil, d'amélioration des connaissances et d'appui opérationnel varie en fonction des pays, des régions et de l'époque. Il faut veiller en particulier à ce qu'il y ait une cohérence entre les politiques économiques et sociales et le travail décent ainsi qu'entre les quatre dimensions du travail décent.
11. Le réexamen sera par conséquent guidé par un objectif de renforcement des capacités et des méthodes de travail du Bureau dans l'optique d'exécuter les programmes dans les pays avec efficacité et rentabilité, et dans les délais impartis, pour l'obtention d'un résultat optimal. A cette fin, il faut donc non seulement prendre en compte la présence de l'OIT ainsi que les modalités d'une telle présence dans les pays et les régions, mais également s'intéresser à des façons novatrices d'utiliser et d'exploiter la masse critique des connaissances et de l'expertise que détient l'ensemble du Bureau avec la flexibilité requise et des incitations à la coopération entre services du siège et de la structure extérieure, qui travailleront comme une seule équipe.
12. Ces considérations font apparaître un certain nombre de questions d'ordre opérationnel, financier et structurel, ou ayant trait à la gestion, sur la base desquelles des consultations seront menées auprès des mandants.
13. Compte étant tenu des discussions de la commission en novembre 2007, le Directeur général pourrait envisager d'organiser des consultations informelles avec le Conseil d'administration avant la session de mars de 2008 au sujet des recommandations qu'il pourrait vouloir soumettre sur la structure des bureaux extérieurs de l'OIT.
14. La commission voudra sans doute prendre note du présent rapport sur l'état d'avancement du réexamen de la structure extérieure de l'OIT.

Genève, le 11 octobre 2007.

Document soumis pour information.

Annexe

Aperçu de la structure extérieure de l'OIT

1. Structure des bureaux extérieurs et autres représentations de l'OIT

La structure extérieure de l'OIT est composée de bureaux régionaux et sous-régionaux ainsi que de bureaux nationaux à raison d'un ou de plusieurs bureaux par pays. Pour pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins, un certain nombre de représentations ont été mises en place dans certains pays pour renforcer la capacité de l'OIT d'exécuter son programme.

Structure de l'OIT dans le monde, par type	Bureau régional	Bureau sous-régional	Bureau de l'OIT	Chargé de liaison	Représentant de l'OIT	Coordinateur national	Nombre total d'unités
Afrique	1	6	7	0	0	0	14
Amériques	1	4	5	0	0	0	10
Etats arabes	1	0	0	0	2	0	3
Asie et Pacifique	1	3	9	1	0	2	16
Europe et Asie centrale	1	2	7	1	0	13	24
Total	5	15	28	2	2	15	67

2. Répartition du personnel de l'OIT par région, par catégorie et par type de contrat (personnel permanent ou employé dans le cadre de la coopération technique), décembre 2006

	Effectifs totaux	Contrat permanent			Contrat de coopération technique		
		International	Fonctionnaire local	Personnel d'appui	International	Expert national	Personnel d'appui
Afrique	622	79	28	159	62	112	182
Etats arabes	56	8	4	28	5	4	7
Asie et Pacifique	713	67	36	164	78	99	269
Europe	160	24	15	35	12	29	45
Amériques	320	60	29	106	24	36	65
Total général	1 871	238	112	492	181	280	568

3. Evolution de la composition du personnel relevant du budget ordinaire, par catégorie en mois de travail

L'analyse de la composition du personnel sur une longue période fait apparaître des changements importants. La part du personnel technique (P pour professionnels) a augmenté, surtout dans les régions, mais également au siège, tandis que la part du personnel des services généraux (G) a reculé.

Mois de travail	Répartition pour 1994-95 (en pourcentage)		Répartition pour 2008-09 (en pourcentage)		Evolution de 1994-95 à 2008-09 (en pourcentage)	
	P	G	P	G	P	G
Services techniques du siège	35,0	15,9	31,3	15,9	4,1	-12,4
Personnel administratif et personnel d'appui du siège	33,0	42,1	25,5	38,5	-11,2	-20,1
Programmes régionaux	32,0	42,0	43,3	45,7	56,1	-5,1
Total BIT	100,0	100,0	100,0	100,0	15,7	-12,5

4. Evolution du budget ordinaire de l'OIT

En valeur réelle, et prenant 1998-99 comme année de référence (base 100), le tableau fait apparaître une évolution à la baisse du budget de l'OIT, mais également des organes directeurs et des services de gestion, ainsi qu'une légère baisse du budget alloué aux programmes techniques, et une augmentation du budget des régions et des services d'appui, ce dernier point s'expliquant par la mise en place des services d'IRIS.

	1998-99	2000-01	2002-03	2004-05	2006-07	2008-09
Organes directeurs	100	96,63	94,30	87,81	82,39	81,58
Programmes techniques (siège)	100	102,94	104,31	103,20	100,26	99,29
Services d'appui	100	97,97	94,02	87,49	107,81	105,46
Services de gestion	100	95,70	96,55	95,88	93,29	89,30
Programmes régionaux	100	101,14	100,54	105,59	105,47	108,03
Total de la partie I du programme et budget	100	100,16	99,73	99,73	99,71	99,67

5. Dépenses extrabudgétaires pour la coopération technique en 2006

Les contributions extrabudgétaires de l'Organisation permettent d'organiser diverses activités relevant de la coopération technique. Le tableau ci-après présente la part des dépenses régionales et sous-régionales et montre qu'un pourcentage élevé des dépenses bénéficie à un nombre restreint de pays, rendant de ce fait la valeur médiane des dépenses relativement faible, excepté pour l'Asie et le Pacifique.

	Afrique	Etats arabes	Asie Pacifique	Europe centrale Asie	Amérique latine Caraïbes
Part des dépenses régionales et sous-régionales (pourcentage)	48,8	28,4	18,0	60,3	43,5
Part des cinq plus grands bénéficiaires (pays) (pourcentage)	55,7	94,0	65,3	89,6	72,9
Valeur moyenne des dépenses par pays (en milliers de dollars)	402,0	158,0	1 858,0	202,0	527,0
Valeur médiane des dépenses par pays (en milliers de dollars)	43,0	48,0	1 202,0	28,0	183,0
Nombre d'Etats Membres de l'OIT dans la région	53,0	10,0	31,0	51,0	34,0

Le Centre international de formation de l'OIT à Turin est un important partenaire de la coopération technique dans la région. Le tableau ci-après décompose, par région, les dépenses de coopération technique engagées par le Centre de Turin en 2006, en milliers de dollars.

Afrique	Amériques	Asie	Europe	Etats arabes	Interrégional	Total
6 268	4 378	4 191	8 863	2 213	5 403	32 658